Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-110CLERAN-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Manoir de la Ville Cotterel
46 rue de saint Malo
35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

Convocation : 30/06/2026

Secrétaire : Yvane POCHON

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, s'est réuni le huit juillet deux mille vingt-six à vingt heures, en séance ordinaire à Montauban-de-Bretagne, Manoir de la Ville Cotterel, salle de réunion plénière, sous la présidence de M. Patrick HERVIOU, Président.

Membres en exercice : 41 **Présents : 32** **Votants** : 32 Contres : Abstentions :	**Présent :** **BLERUAIS** : LECHEVESTRIER Daniel / **BOISGERVILLY** : RABORY Sophie, DAVENEL Olivier / **GAEL** : LEVREL Denis, NOGUES Christelle / **IRODOUER** : LE BOUQUIN Mickael/ **LA CHAPELLE DU LOU DU LAC** : HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle / **LANDUJAN** : HENRY Serge, SAUDRAIS Vanessa / **LE CROUAIS** : / **MEDREAC** : GAUTIER Magali/ **MONTAUBAN DE BRETAGNE** : QUINTIN Jenny, PALARIC Vincent, PINON Audrey, LE SOMMER Thierry, RENVAZE Pascal, LEMAIRE Vanessa / **MUEL** : CHENAIS Patrick / **QUEDILLAC** : CRESPEL Vincent / **ST MALON SUR MEL** : GUÉRIN Michel / **ST MAUGAN** : BONNIN Etienne / **ST MEEN LE GRAND** : VILLAUME Claude , VILLER Laura, VITRE Didier, GAREL Laurence, GLOTIN Michel, LE PAPE Marie-Hélène / **ST ONEN LA CHAPELLE** : BOHANNE Jean-François, LETARD Véronique / **ST PERN** : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe / **ST UNIAC** : LESNÉ Hervé
Excusés / Absents : **09**	**Excusés :** BERTHELOT Morgan, CHICOINE Daniel, MORICE Anne-Marie, PIEDERRIERE Olivier, GENET Béatrice, BIZETTE Fabrice, MÉAL Lydie **Absents :** DAVID Lilian, ROUYER Gael
Pouvoirs : **05**	**Pouvoirs :** BERTHELOT Morgan à LE BOUQUIN Mickael, CHICOINE Daniel à BOHANNE Jean-François, MORICE Anne-Marie à CHENAIS Patrick, PIEDERRIERE Olivier à GAUTIER Magali, GENET Béatrice à QUINTIN Jenny

Délibération n° : 2026-110-BlR
Thème : Syndicats
Titre : Désignation des représentants de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Rance – Frémur – Baie de Beaussais
Rapporteur : Patrick HERVIOU

Le Président rappelle que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote a lieu au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 212-3 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Rance – Frémur – Baie de Beaussais ;
Considérant que la Communauté de communes Saint-Méen Montauban dispose de deux sièges au sein de la Commission Locale de l'Eau ;
Considérant que Monsieur LEVREL et Monsieur HENRY siègent déjà au Conseil syndical de la structure porteuse du SAGE et participent à ce titre au suivi des actions menées sur le territoire ;
Considérant que leur connaissance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des travaux de la structure porteuse constitue un atout pour assurer la représentation de la Communauté de communes au sein de la Commission Locale de l'Eau ;

Il est proposé de designer Monsieur LEVREL et de Monsieur HENRY afin de représenter la Communauté de communes Saint-Méen Montauban au sein de la CLE du SAGE Rance – Frémur – Baie de Beaussais.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-200038990-20260708-110CLERAN-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE Monsieur LEVREL et Monsieur HENRY Serge en qualité de représentants de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Rance – Frémur – Baie de Beaussais ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Secrétaire de séance,	**Président,**
Yvane POCHON	**Patrick HERVIOU**

Signé par : Patrick HERVIOU
Date : 09/07/2026
Qualité : Par le président